



Etat des comptes et liquidations de  
la ~~succession~~ Communauté de biens qui  
a existé entre le sr. Francois Vincent et  
Genevieve Berger et de la succession de  
cette dernière, dressé en exécution d'un  
jugement du tribunal civil de première  
instance de Bourguaneuf, rendu à la date  
du vingt-deux février mil huit cent  
vingt-neuf, par Mr. Jean-Joseph  
Hidore L'Évêque, notaire à la résidence  
du Montul. au Vicomte, canton de Profère,  
département de la Creuse, sousigné;

Entre,

- 1<sup>o</sup> Mr. Francois Vincent, maçon, demeurant  
à Lyon, rue des Jardins, n<sup>o</sup> 9, veuf de Genevieve  
Berger.
- 2<sup>o</sup> M<sup>lle</sup> Genevieve Fournet, maître-maçon et dame  
Marie Vincent, sa femme, sans profession, demeurant  
ensemble à Lyon, rue des Jardins, n<sup>o</sup> 9;
- 3<sup>o</sup> M<sup>lle</sup> Ambroise M<sup>lle</sup> Clément, maçon, et dame  
Marie-Édile Vincent, sa femme, sans profession,  
demeurant ensemble à Paris, rue Saint-Etienne  
du-Mont, n<sup>o</sup> 8.
- 4<sup>o</sup> Et M<sup>lle</sup> Leonard Vincent, maçon,  
demeurant à Lyon, rue Coche, n<sup>o</sup> 2.  
Et  
Et

1100

Solennel

17 1829